

Profil de compétence et d'expérience des administratrices et administrateurs du conseil d'administration du FRQ

Adopté par le conseil d'administration du FRQ lors de la séance du 20 juin 2025

Le présent document décrit le profil de compétence et d'expérience que le conseil d'administration (CA) du Fonds de recherche du Québec (FRQ) devrait rechercher afin d'exercer adéquatement ses responsabilités.

Ce profil est communiqué au gouvernement afin que ce dernier puisse en tenir compte lors de la nomination de membres du Conseil d'administration du FRQ et du renouvellement de leurs mandats.

Exigences législatives

Outre les compétences et les expériences requises qui sont énoncées dans ce profil, d'autres exigences quant à la composition du CA sont prévues par la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation* ainsi que par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Le PDG du FRQ et scientifique en chef du Québec est membre d'office du CA. De plus, le CA doit être constitué :

- d'au moins deux tiers de membres qui se qualifient comme administrateurs indépendants, dont le président;
- d'au moins un administrateur membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;
- de membres dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise;
- de femmes et d'hommes en parts égales;
- d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- d'au moins trois personnes provenant de chacun des secteurs de recherche couverts par le FRQ, pour un total de 9 personnes;
- d'au moins un étudiant inscrit dans un programme d'études supérieures au sein d'un établissement d'enseignement du Québec provenant de chacun des secteurs de recherche couverts par le FRQ, pour un total de 3 personnes.

En sus de ce qui précède, le FRQ souhaite que la composition de son CA reflète une certaine représentativité régionale. Un siège est également réservé à une personne du milieu collégial, incluant les CCTT.

Compétences recherchées individuellement

Les membres du CA devraient démontrer, sur une base individuelle, les compétences et aptitudes suivantes :

- Engagement et disponibilité à une pleine participation aux réunions CA et de ses comités
- Intégrité, loyauté et sens de l'éthique
- Analyse et esprit d'indépendance
- Sens de la gestion et esprit d'équipe
- Communication et influence
- Esprit de décision et de solidarité
- Sens des responsabilités et sens politique
- Expérience antérieure comme administrateur ou administratrice d'organisations souhaitable

Compétences et expériences recherchées collectivement

En plus des compétences individuelles, les administratrices et administrateurs doivent, collectivement, réunir un ensemble de compétences et d'expériences qui, dans un souci de complémentarité, leur permettent de s'acquitter efficacement de leurs fonctions, devoirs et responsabilités :

- Expériences liées à la mission du FRQ :
 - Recherche universitaire, fondamentale ou appliquée
 - Recherche collégiale, collège ou centre de transfert et de technologies
 - Valorisation de la recherche, innovation et commercialisation
 - Dialogue science et grand public
 - Éthique et déontologie
 - Affaires autochtones
- Planification stratégique
- Comptabilité et finances
- Gestion des risques
- Gestion des ressources humaines
- Gouvernance
- Gestion organisationnelle
- Développement des affaires
- Responsabilité environnementale et sociale, incluant EDI
- Gestion des systèmes d'information et de la cybersécurité
- Relations publiques et communications
- Relations gouvernementales